

Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Qui Veut Gagner des ASC

« C'est NON et c'est mon dernier mot, Jean-Pierre... »

Lors de la réunion commune des élus CE le 5 février puis lors du CE extraordinaire consacré aux ASC le 27 février, **la CGT avait proposé la mise en place d'une aide spécifique à la garde d'enfant.**

En effet la CGT trouve anormal que les agents de Pôle Emploi Grand Est doivent choisir entre l'aide à la garde d'enfants et l'aide aux vacances. En d'autres termes, ce n'est pas parce qu'on bénéficie d'une aide à la garde d'enfants qu'on ne doit pas bénéficier par ailleurs d'une aide aux vacances.

Le rôle d'un CE n'est pas de distribuer un complément de salaire (à plus forte raison si ce complément et du même montant pour le DR et les collègues au salaire minimum).

Le 27 février, la majorité des élus avait réussi à faire repousser le vote à fin mars (la CGT demandait que cette proposition soit discutée et votée dans le cadre de la préparation du budget 2019).

Le 28 mars, le secrétaire du CE propose le report à l'année prochaine, autrement dit aux calendes grecques puisque le budget 2020 sera établi par les élus CSE après les prochaines élections et non par les élus actuels du CE.

Toutefois comme la proposition est inscrite à l'ordre du jour, le Président est obligé de la soumettre au vote.

La CGT détaille sa proposition : une aide spécifique à la garde d'enfants, **cumulable avec la dotation agents**, de 50 euros par mois remboursés sur facture pendant 11 mois sur 12 soit 550 euros par an.

Sur la base de 750 enfants concernés la somme à budgéter sur 2019 est au maximum de 412.000 euros sur le budget 2019. Sachant que le budget total annuel des ASC est de 3.633.000 euros et que le reliquat de l'année dernière dépassait les 600.000 euros, le financement de cette dépense était très loin d'être insurmontable.

Résultats du vote sur cette proposition CGT :

POUR	3	L'él <u>u</u> CGT et 2 élus SNU (1 élu SNU choisit de ne pas participer au vote)
CONTRE	8	Les élus CFDT, FO et CGC
ABSTENTION	6	Les élus CFTC et élus en nom propre*

* les élus en nom propre ont été élus sur la liste CFTC mais ont quitté depuis cette organisation syndicale.

La proposition est donc **rejetée**.

Plusieurs élus ayant voté contre interviennent pour dire que cette aide à la garde d'enfants serait une bonne chose, qu'ils auraient bien voulu la voter mais...

Domage pour les agents de Pôle Emploi Grand Est qui doivent faire garder leurs enfants : ils continueront en 2019 **à devoir choisir** entre être aidé par le CE pour les vacances **ou** être aidé par le CE pour la garde d'enfants.

Nous avons besoin de véritables activités SOCIALES et CULTURELLES. Cela signifie que le budget du CSE devra être compartimenté entre l'aide aux vacances, l'aide à la culture et au sport et l'aide à la garde d'enfants.

Avec la CGT, agissons pour de véritables Activités SOCIALES et CULTURELLES !

syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr

Sur internet : <http://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>
Sur Facebook : **CGT Pole Emploi Grand Est**